



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
11 mai 2004
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2004

14-23 juin 2004

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays

Burundi

Assistance proposée : 5,3 millions de dollars, dont
3 150 000 dollars à prélever
sur les ressources ordinaires et
2 150 000 dollars provenant de
modalités de cofinancement et/ou
d'autres ressources, y compris des
ressources ordinaires

Période du programme : Trois ans (2005-2007)

Cycle de l'assistance : Sixième

Catégorie sur la base de la décision 2000/19 : A

Assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Stratégies en matière de population et de développement	0,55	0,15	0,7
Santé de la procréation	2,00	2,00	4,0
Situation des femmes	0,30	—	0,3
Coordination du programme et assistance	0,30	—	0,3
Total	3,15	2,15	5,3



I. Analyse de la situation

1. La crise politique qui a éclaté en octobre 1993 a eu de multiples conséquences pour la population du Burundi. Le pays est ensuite entré dans une période d'instabilité au cours de laquelle se sont succédé les gouvernements de transition. On espère que les Accords de paix d'Arusha et l'accord de cessez-le-feu signé par la suite permettront la tenue d'élections en novembre 2004.

2. Quelque 1,2 million de personnes (17 % de la population) vivent dans la misère. Entre 1992 et 2002, le revenu annuel par habitant est tombé de 200 dollars à moins de 100 dollars, tandis que le pourcentage de personnes vivant dans la misère est passé de 33,5 % à 68 %.

3. La population est estimée à 7,2 millions d'habitants, dont 92 % vivent en zone rurale. De 1990 à 2000, la part des femmes dans la population est passée de 51 à près de 53 %, tandis que la part des jeunes de moins de 15 ans passait de 47 à 49 %.

4. Le taux global de fécondité est élevé (6,3 enfants par femme). Le taux de présence d'accoucheuses qualifiées à la naissance est passé d'environ 11 % en 1993 à 20 % en 2003, mais le taux de mortalité maternelle reste très élevé, puisque l'on compte de 600 à 800 décès pour 100 000 naissances d'enfants vivants. Entre 1992 et 2000, le taux de mortalité infantile est passé de 110 à 129 décès pour 1000 naissances. L'espérance de vie a considérablement diminué, passant de 52 ans en 1990 à 47,4 ans en 2001. Si la tendance actuelle de l'infection au VIH et du sida n'est pas inversée, l'espérance de vie pourrait tomber à 39 ans d'ici à 2010.

5. Le taux d'utilisation de la contraception, estimé à 4 % en 1993, a légèrement augmenté, pour atteindre 5,4 % en 2003. L'accès des adolescents et des jeunes à des services et à des informations en matière de santé procréative est extrêmement limité, puisque le pays ne compte que cinq centres de santé opérationnels, qui bénéficient tous de l'appui du FNUAP. Dans les zones urbaines et semi-urbaines, près de 17 % des filles de 10 à 14 ans ont une vie sexuelle active.

6. En 2002, le taux de prévalence du VIH parmi la population de plus de 12 ans était estimé à 3,2 %. L'épidémie s'est propagée très rapidement, en particulier dans les zones rurales, où le taux de prévalence du VIH est passé de 0,7 % en 1992 à 2,5 % en 2002. Celui-ci est particulièrement élevé chez les femmes : 13 % dans les zones urbaines (contre 5,5 % chez les hommes); 13,7 % dans les zones semi-urbaines (contre 6,8 % chez les hommes); 2,9 % dans les zones rurales (contre 2,1 % chez les hommes). Les femmes représentent 66 % de la population de 15 à 49 ans séropositive ou atteinte du sida.

7. Le taux d'analphabétisme des femmes de plus de 15 ans est supérieur à 61 %, contre 44 % pour les hommes. En 2003, le taux net de scolarisation dans le primaire s'établissait à 50 % pour les filles, contre 63 % pour les garçons. Le pourcentage de femmes qui occupent des postes de décision est faible, puisqu'il est compris entre 2,5 et 18 % selon les secteurs. Les traditions et les normes culturelles en matière d'héritage désavantagent les femmes. Les actes de violence sexuelle à l'égard de ces dernières se sont multipliés pendant la crise politique.

8. Compte tenu de ces difficultés socioéconomiques et des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des recommandations issues des grandes conférences internationales telles que la Conférence internationale sur la population et le

développement (CIPD) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Gouvernement a adopté en 2002 un document de stratégie provisoire pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sur trois ans. Le FNUAP lui a fourni un appui pour mettre au point des indicateurs sociodémographiques et en matière de santé.

9. Les principales priorités de ce document de stratégie provisoire sont les suivantes: a) promotion et participation des femmes au processus de développement; b) mise en valeur du capital humain; c) réintégration économique et sociale des victimes des conflits; d) accès aux services sociaux de base et lutte contre le VIH/sida. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les programmes de pays des différents organismes des Nations Unies tiennent compte des priorités énoncées dans le document de stratégie.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

10. Compte tenu de la crise politique, le FNUAP s'est attaqué aux problèmes en matière de santé de la procréation en : a) promouvant la maternité sans risques, la planification familiale, la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation; b) en améliorant l'accès et le recours à des services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation. C'est ainsi qu'ont été adoptées des politiques et des normes sur les services de santé en matière de sexualité et de procréation, en particulier à l'intention des adolescents et des jeunes.

11. Le programme de pays précédent comportait de nouveaux domaines d'intervention, notamment en ce qui concerne le soutien médical et psychosocial aux victimes de violences sexuelles et la promotion de l'utilisation de préservatifs féminins. Les zones dans lesquelles le cinquième programme de pays a été mis en œuvre ont enregistré le taux d'utilisation de la contraception le plus élevé, puisqu'il a été une fois et demie à deux fois supérieur au taux national.

12. Un résultat capital dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation concerne la mise en place d'un partenariat entre les structures de santé publiques et les organisations non gouvernementales pour assurer à la population, en particulier aux adolescents et aux jeunes, un accès aux services de santé procréative. Les enseignements tirés de l'expérience portent notamment sur : a) la nécessité de centrer le programme sur des zones géographiques spécifiques et de sélectionner des unités de soins susceptibles de produire des résultats concrets; b) la préférence marquée de la population pour des méthodes de contraception réversibles et à long terme; c) la nécessité de diversifier les méthodes de communication visant à faire évoluer les comportements en fonction des besoins des groupes cibles; d) la nécessité de viser les femmes séropositives pour prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant et pour réduire le nombre de grossesses non désirées.

13. Dans le domaine des stratégies en matière de population et de développement, le programme a permis de disposer de statistiques de meilleure qualité et en plus grandes quantités. Il a fourni un appui aux initiatives nationales visant à recueillir des données, notamment à l'enquête réalisée en 2002 sur la santé démographique et procréative. Il a également débouché sur l'instauration de partenariats avec la société civile visant à promouvoir l'égalité et le traitement équitable des deux sexes. Ces partenariats ont abouti à l'élaboration d'un projet de loi sur les droits en matière de santé procréative, ainsi que sur l'égalité des droits à l'héritage et des droits dans le mariage. Ce projet est en passe d'être adopté.

14. Si la mise à disposition de fonds en temps voulu et l'engagement des partenaires nationaux ont facilité la mise en œuvre du cinquième programme de pays, celle-ci s'est heurtée à diverses contraintes, telles que l'insécurité politique – qui a empêché toute planification à long terme –, l'importante rotation du personnel et le manque de personnel qualifié.

III. Projet de programme

15. Les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) ont convenu d'aider le Gouvernement à mettre au point un programme triennal pour assurer la transition entre une situation d'urgence et l'instauration d'une paix et d'un développement durables. Le Gouvernement a dirigé la mise au point de ce programme, fondé sur le PNUAD pour 2005-2007, dans le cadre d'un partenariat avec des organisations non gouvernementales nationales.

16. Le programme du FNUAP contribuera à la réalisation des produits suivants du PNUAD : a) promotion de la paix et de la réconciliation nationale à travers des mécanismes de participation et d'allocation équitable des ressources; b) réintégration d'au moins 40 % des ménages sinistrés dans leur environnement d'origine; c) promotion d'activités génératrices de revenus et d'une approche intégrée de la mise au point des politiques de développement; d) réduction de l'impact de grands problèmes de santé et maladies qui affectent l'état de santé des familles et leur potentiel de production; e) accès d'au moins 70 % des filles et des garçons à l'école primaire et amélioration des établissements primaires, secondaires, supérieurs et alternatifs; f) réduction de l'impact du VIH/sida et du paludisme; g) amélioration de la sécurité alimentaire et mise en valeur durable des ressources naturelles et de l'environnement.

17. Le programme de pays a pour but de contribuer à améliorer la qualité de vie de la population du Burundi et, à cet effet : a) de promouvoir la santé procréative, notamment en luttant contre le VIH/sida; b) de réadapter les victimes des conflits; c) d'équilibrer les tendances démographiques et le développement; d) de promouvoir l'égalité et le traitement équitable des deux sexes.

18. Le programme comporte trois grands volets – stratégies en matière de population et de développement; santé procréative; situation des femmes –, qui comportent tous des activités de sensibilisation et des activités en faveur des femmes.

Stratégies en matière de population et de développement

19. Le résultat escompté du volet relatif aux stratégies en matière de population et de développement est le suivant : les questions touchant à la population et à la situation des femmes sont prises en compte dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. Les deux produits suivants contribueront à l'obtention de ce résultat.

20. *Produit 1 : Capacité technique et institutionnelle des unités de planification des ministères visés renforcée par la mise à disposition de techniques et d'instruments visant à intégrer les questions touchant à la population et à la situation des femmes dans le DSRP et dans les programmes sectoriels.* Ce produit est obtenu : a) en développant les partenariats entre les institutions visées; b) en

encourageant les activités de sensibilisation et la concertation pour que les questions touchant à la population et à la situation des femmes soient prises en compte dans les programmes de développement; c) en formant le personnel des unités de planification des ministères visés aux techniques et instruments de planification; d) en appuyant la réalisation de travaux de recherche et d'études sur les relations entre population, situation des femmes et développement; e) en mettant en place un mécanisme de coordination des partenaires pour les questions ayant trait à la population et au développement, à la santé procréative et à la situation des femmes.

21. *Produit 2 : Meilleure capacité de l'Institut de statistique du Burundi et du département du Ministère de l'intérieur chargé de la population à recueillir et analyser des données, ainsi qu'à gérer des données ventilées par sexe aux fins de la planification, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, du DSRP et des programmes sectoriels.*

22. Ce produit sera obtenu : a) en encourageant la formation de statisticiens et de démographes; b) en appuyant la formation interne de statisticiens à la collecte, à l'analyse et la gestion de données; c) en constituant une base de données intégrée et fonctionnelle sur la population afin de produire des indicateurs aux fins du suivi et de l'évaluation; d) en encourageant l'adoption et la mise en œuvre de la loi sur les statistiques; e) en encourageant la programmation et la mobilisation de ressources pour réaliser le troisième recensement de la population; f) en appuyant le système d'information sur la santé.

Santé procréative

23. Le résultat escompté du volet relatif à la santé procréative est le suivant : accès et recours améliorés des hommes, des femmes, des jeunes et notamment des personnes vulnérables à des services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation et meilleur respect des droits en la matière (notamment pour le VIH/sida).

24. Les actions menées sur le plan national appuieront la planification familiale, l'utilisation de préservatifs, la communication et les activités de plaidoyer en faveur de l'évolution des comportements. Les interventions qui visent à réduire la mortalité infantile, à prévenir le VIH/sida et à fournir des services de santé aux adolescents en matière de sexualité et de procréation porteront sur cinq provinces ainsi que sur Bujumbura et Rumonge, dans la province de Bururi. Ces provinces ont déjà bénéficié de l'assistance du FNUAP par le passé. Le programme en cours s'appuiera sur les structures provinciales en place ainsi que sur les réseaux déjà constitués d'animateurs qualifiés de collectivités et sur les organisations non gouvernementales partenaires.

25. *Produit 1 : Offre accrue de services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation, notamment dans les domaines de la maternité sans risques, de la planification familiale et de la violence sexuelle, et utilisation accrue de ces services par les femmes, les hommes, les adolescents et les jeunes, notamment par les victimes de guerre et les populations touchées par les crises.*

26. Ce produit sera obtenu : a) en renforçant et en développant les services de santé procréative et, à cet effet, en formant des travailleurs de la santé et en donnant des fournitures et du matériel pour les soins obstétricaux d'urgence; b) en constituant un dispensaire pilote itinérant pour les victimes de guerre et les

populations touchées par les crises; c) en renforçant le système de planification, de suivi et d'évaluation; d) en développant les activités de communication visant à promouvoir une évolution des comportements auprès des collectivités et en collaboration avec des associations de jeunes; e) en tenant compte de la situation des femmes et des droits de l'homme dans les services de santé en matière de sexualité et de procréation; f) en renforçant les partenariats existant avec des partenaires intervenant dans le domaine de la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation; g) en encourageant plus particulièrement les femmes et les jeunes à avoir des activités rémunératrices.

27. Produit 2 : Meilleure offre en matière de prévention et de traitement des infections sexuellement transmissibles et du VIH/sida pour les femmes, notamment les femmes enceintes, les adolescents, les jeunes et les victimes de guerre. Ce produit sera obtenu : a) en multipliant les centres de conseil et dépistage volontaire; b) en intégrant la prévention du VIH/sida dans les services de santé procréative existants; c) en distribuant des préservatifs; d) en menant des activités de communication visant à faire évoluer les comportements auprès des collectivités et dans le secteur de la santé; e) en encourageant les femmes séropositives ou atteintes du sida à avoir des activités rémunératrices.

Situation des femmes

28. Le produit du volet relatif à la situation des femmes est le suivant : le respect des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la liberté de procréer, l'admission et le maintien des filles dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, ainsi que le pouvoir de décision accru des femmes contribuent à assurer l'égalité et le traitement équitable des deux sexes.

29. Produit 1 : Détermination accrue des dirigeants politiques et religieux, de la société civile et de la population en général à combattre la violence à l'égard des femmes et à adopter et promulguer des lois sur la liberté de procréer et sur l'égalité des sexes, en particulier la loi relative à l'héritage et aux droits dans le mariage. Ce produit sera obtenu : a) en renforçant les partenariats existants afin de former des groupements et des réseaux d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales afin de promouvoir l'élaboration, l'adoption et l'application de lois égalitaristes; b) en renforçant les capacités de certains partenaires à défendre les femmes et en les aidant à mieux maîtriser les techniques de communication pour favoriser une évolution des comportements.

30. Produit 2 : Admission et maintien de davantage de filles dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire et participation accrue des femmes aux décisions les concernant et concernant leur famille, la collectivité et le pays. Ce produit sera obtenu : a) en renforçant les partenariats existants et en en instaurant de nouveaux avec la société civile, des organisations non gouvernementales, des membres du Parlement et des journalistes; b) en encourageant les campagnes de sensibilisation et d'information afin d'accroître la participation des femmes aux prises de décisions et de promouvoir l'éducation des filles.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

31. Le programme sera exécuté par le Ministère de la santé publique, le Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme, le Ministère de la communication, le Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction, l'Association burundaise pour le bien-être familial et l'Association des femmes africaines face au sida. Des organisations de la société civile et des réseaux parlementaires s'occupant de questions liées à la population et au développement continueront de mettre en œuvre certaines activités.

32. La direction du programme national en matière de santé procréative assurera le suivi et l'évaluation du volet relatif à la santé procréative dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats. Elle coordonnera les activités des différents partenaires, notamment du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le volet relatif à la santé procréative servira de modèle pour étendre ces activités à d'autres provinces. Le FNUAP aidera le Ministère de la santé publique à mobiliser des ressources à cette fin.

33. Le Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction coordonnera les activités du volet relatif aux stratégies en matière de population et de développement. Les données recueillies à l'issue de l'enquête démographique et sanitaire de 2002 qui seront publiées en 2004 permettront de disposer d'indicateurs de référence pour assurer le suivi de la mise en œuvre du programme, qui fera d'abord l'objet de bilans annuels puis d'une évaluation finale en 2007.

34. Le bureau de pays du FNUAP contribuera à la procédure annuelle d'appel global interinstitutions et renforcera les partenariats existant avec les donateurs multi et bilatéraux. Depuis que la paix est revenue, les donateurs bilatéraux ont eu un regain d'intérêt pour le pays. Le FNUAP mettra au point une stratégie globale de mobilisation de ressources pour financer les programmes concernant la population, la santé procréative et les femmes.

35. Le bureau de pays du FNUAP au Burundi est composé d'un représentant et de son adjoint, d'un administrateur national de programme et de plusieurs fonctionnaires affectés à l'appui aux programmes et à l'appui administratif. Des fonds seront affectés au financement d'un poste d'administrateur national de programme et de trois postes d'appui, dans le cadre des effectifs approuvés pour le bureau de pays. Des personnes peuvent être également recrutées sur le plan national pour renforcer l'exécution et le suivi des projets. L'équipe d'appui technique aux pays du FNUAP à Addis-Abeba fournira un appui technique.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Burundi

Priorité nationale : a) améliorer la qualité de vie de la population du Burundi en promouvant la paix, la réconciliation et la bonne gouvernance; en réduisant la pauvreté; en stimulant l'économie

Résultats du PNUAD : réduction de l'impact de grands problèmes de santé et maladies qui affectent l'état de santé des familles et leur potentiel de production; réintégration d'au moins 40 % des ménages sinistrés dans leur environnement d'origine; réduction de l'impact du VIH/sida et du paludisme, qui affectent l'état de santé des familles et leur potentiel de production

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Santé de la procréation	<i>Résultat :</i> Accès et recours améliorés des hommes, des femmes, des jeunes et notamment des personnes vulnérables à des services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation et meilleur respect des droits en la matière (notamment pour le VIH/sida) <i>Indicateurs de résultat :</i> • Pourcentage d'accouchements effectués avec l'aide d'une accoucheuse qualifiée • Taux d'utilisation de la contraception dans les zones de mise en oeuvre du programme et au niveau national • Nombre de jeunes ayant reçu un minimum de services de santé en matière de procréation dans les zones de mise en oeuvre du programme	<i>Produit 1 :</i> Offre accrue de services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation, notamment dans les domaines de la maternité sans risque, de la planification familiale et de la violence sexuelle, et utilisation accrue de ces services par les femmes, les hommes, les adolescents et les jeunes, notamment par les victimes de guerre et les populations touchées par les crises <i>Indicateurs de produit :</i> • Pourcentage d'unités de soins proposant au moins trois des services de santé suivants en matière de procréation : planification familiale, soins prénatals, soins obstétricaux et prévention du VIH/sida • Pourcentage de structures de soins n'ayant pas de ruptures de stocks de contraceptifs et de préservatifs • Pourcentage d'unités de soins offrant un minimum de services de santé en matière de procréation aux jeunes et aux adolescents	• Gouvernement • Organisations non gouvernementales • OMS, UNICEF, Banque mondiale, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), PNUD	Ressources ordinaires : 1 million de dollars Autres ressources : 1 million de dollars

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Résultats du PNUAD : réduction de l'impact du VIH/sida et du paludisme				
	<i>Résultat :</i> - Accès et recours améliorés des hommes, des femmes, des jeunes et notamment des personnes vulnérables à des services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation et meilleur respect des droits en la matière (notamment pour le VIH/sida) <i>Indicateurs de résultat :</i> - Pourcentage de personnes ayant volontairement accepté de passer un test de dépistage du VIH dans les zones de mise en oeuvre du programme - Pourcentage de femmes enceintes ayant volontairement accepté de passer un test de dépistage du VIH dans les zones de mise en oeuvre du programme	<i>Produit 2 :</i> Meilleure offre en matière de prévention et de traitement des infections sexuellement transmissibles et du VIH/sida pour les femmes, notamment les femmes enceintes, les adolescentes, les jeunes et les victimes de guerre <i>Indicateur de produit :</i> Pourcentage d'unités de soins assurant une prévention du VIH/sida dans le cadre de services de santé en matière de procréation	- Gouvernement - Organisations non gouvernementales - OMS, UNICEF, Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	Ressources ordinaires : 1 million de dollars Autres ressources : 1 million de dollars
Résultats du PNUAD : a) promotion de la paix et de la réconciliation nationale à travers des mécanismes de participation et d'allocation équitable des ressources; b) accès d'au moins 70 % des filles et des garçons à l'école primaire et amélioration des établissements primaires, secondaires, supérieurs et alternatifs				
Situation des femmes	<i>Résultat :</i> Le respect des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la liberté de procréer, l'admission et le maintien dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, ainsi que le pouvoir de décision accru des femmes contribuent à assurer l'égalité et le traitement équitable des deux sexes	<i>Produit 1 :</i> Détermination accrue des dirigeants politiques et religieux, de la société civile et de la population en général à combattre la violence à l'égard des femmes et à adopter et promulguer des lois sur la liberté de procréer et l'égalité des sexes, en particulier la loi relative à l'héritage et aux droits dans le mariage	- Gouvernement - Organisations non gouvernementales - Société civile - PNUD, UNIFEM, UNESCO - Réseaux de membres du Parlement et de journalistes	Ressources ordinaires : 0,2 million de dollars Ressources ordinaires : 0,1 million de dollars

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
	<i>Indicateurs de résultat :</i> • Taux d'admission dans les écoles primaires • Taux net de scolarisation par âge et par sexe (dans le primaire et le secondaire) • Pourcentage de femmes parmi les membres du Parlement, du Gouvernement et des autorités territoriales	<i>Indicateurs de produit :</i> • Existence de lois sur les droits de la santé en matière de reproduction, ainsi que sur les droits d'héritage et les droits dans le mariage • Nombre de mesures prises pour veiller à l'application des lois • Nombre de déclarations publiques de dirigeants en faveur de lois égalitaristes <i>Produit 2 :</i> Admission et maintien de davantage de filles dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire et participation accrue des femmes aux décisions les concernant et concernant leur famille, la collectivité et le pays <i>Indicateurs de produit :</i> • Nombre de déclarations publiques en faveur du maintien des filles dans le système scolaire • Nombre de déclarations publiques en faveur d'une participation accrue des femmes aux prises de décisions		
Résultats du PNUAD : a) promotion d'activités génératrices de revenus et d'une approche intégrée de la mise au point des politiques de développement; b) amélioration de la sécurité alimentaire et mise en valeur durable des ressources naturelles et de l'environnement				
Stratégies en matière de population et de développement	<i>Résultat :</i> Les questions touchant à la population et à la situation des femmes sont prises en compte dans la planification, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement	<i>Produit 1 :</i> Capacité technique et institutionnelle des unités de planification des ministères visés renforcée par la mise à disposition de techniques et d'instruments visant à intégrer les questions touchant à la population et à la situation des femmes dans le DSRP et dans les programmes sectoriels	• Gouvernement • PNUD, UNIFEM, Banque mondiale; • Réseaux de membres du Parlement et de journalistes • Université du Burundi	Ressources ordinaires : 0,25 million de dollars Autres ressources : 0,15 million de dollars

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
	<i>Indicateurs de résultat :</i> • Nombre de plans et programmes nationaux et sectoriels, notamment de DSRP, qui tiennent compte des questions touchant à la population et au développement • Données ventilées par sexe et par âge employées dans les DSRP et les rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	<i>Indicateurs de produit :</i> • Pourcentage de structures tenant compte des questions touchant à la population et au développement dans leurs programmes • Existence d'un mécanisme de coordination des activités des partenaires concernant la population, la situation des femmes et la santé procréative <i>Produit 2 :</i> Meilleure capacité de l'Institut de statistiques du Burundi et du département du Ministère de l'intérieur chargé de la population à recueillir et analyser des données, ainsi qu'à gérer des données ventilées par sexe aux fins de la planification, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, du DSRP et des programmes sectoriels <i>Indicateurs de produit :</i> • La base de données de l'Institut de statistiques du Burundi sur la population et les femmes est fonctionnelle • Document en faveur de la mobilisation de ressources pour réaliser le recensement • Existence de lois statistiques	• Gouvernement • PNUD, UNIFEM, Banque mondiale, UNICEF • Réseaux de membres du Parlement et de journalistes • Université du Burundi	Ressources ordinaires : 0,3 million de dollars Coordination du programme et assistance : 0,3 million de dollars prélevé sur les ressources ordinaires